

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/23/2020010330/justel>

Dossier numéro : 2020-01-23/05

Titre

23 JANVIER 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant le référentiel des compétences initiales

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 22-07-2020 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 07-02-2020 page : 6906

Entrée en vigueur : 01-09-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le référentiel des compétences initiales applicable dans l'enseignement maternel est déterminé en annexe.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Référentiel des compétences initiales

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 07-02-2020, p. 6907)

Modifiée par:

<DCFR 2020-07-09/09, art. 1, 002; En vigueur : 01-09-2020>